



FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date 15-nov.-2022
d'émission
:

Date de révision : 15-nov.-2022

Numéro de révision 1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identificateur de produit 91271937_RET_CLPR7_EUR_SAW-91961127-90373562
Nom du produit Febreze 3Volution Duftstecker Lenor Aprilfrisch 2 von 3
Synonymes 91271937(+91961127+90373562)/C-91271937-001(+C-91961127-002+C-91961127-002)
APP: C-90414780-001
Forme du produit Mélange
Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Recommended use À destination du grand public
Utilisations déconseillées Aucune information disponible
Groupe d'utilisateurs principaux Utilisations par les consommateurs : Ménages privés (= grand public = consommateurs)
Catégorie de produit Alimenté et continu
Catégorie d'utilisation PC3 - Produits d'assainissement de l'air

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur
Procter & Gamble Switzerland SARL 47 Route de Saint-Georges 1213 Petit-Lancy 1 /SCHWEIZ Telefon: +41 (0)58 0046111 Fax:
+41 (0)44 786 5699
Pour plus d'informations, contacter
Adresse e-mail pgsds.im@pg.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 145 (24h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 2 - (H411)

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement
Attention

Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon

P305 + P351 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON/médecin en cas de malaise

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Il n'y a aucune substance présente en concentration égale ou supérieure au seuil réglementaire pour la déclaration > 0,1% qui relève de la définition des perturbateurs endocriniens confirmés selon un règlement de l'UE.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Chemical name	Numéro CAS	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	N° CE	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
Linalool	78-70-6	5 - 10	01-21194740 16-42	201-134-4	Skin Irrit. 2(H315) Skin Sens. 1B(H317) Eye Irrit. 2(H319)	-	-	-
Trimethylhexyl Acetate	58430-94-7	5 - 10	Aucune donnée disponible	261-245-9	Skin Irrit. 2(H315) Aquatic Chronic 2(H411)	-	-	-
Benzyl Acetate	140-11-4	5 - 10	01-21196382 72-42	205-399-7	Aquatic Chronic 3(H412)	-	-	-
cis-2-tert-Butylcyclohexyl Acetate	20298-69-5	5 - 10	01-21199707 13-33	243-718-1	Aquatic Chronic 2(H411)	-	-	-
2,6-Dimethyl-7-Octen-2-ol	18479-51-1	1 - 5	Aucune donnée disponible	242-359-8	Skin Irrit. 2(H315)	-	-	-
Benzyl Salicylate	118-58-1	1 - 5	01-21199694 42-31	204-262-9	Skin Sens. 1B(H317) Aquatic Chronic 3(H412)	-	-	-

- Febreze 3Volution Duftstecker Lenor Aprilfrisch 2
von 3

Dihydromyrcene	2436-90-0	1 - 5	Aucune donnée disponible	219-433-3	Flam. Liq. 3(H226) Skin Irrit. 2(H315) Skin Sens. 1B(H317) Asp. Tox. 1(H304) Aquatic Acute 1(H400) Aquatic Chronic 1(H410)	-	1	1
Ethyl 2,2-Dimethylhydrocinnamal	67634-15-5	1 - 5	01-21207587 96-34	266-819-2	Skin Irrit. 2(H315) Skin Sens. 1B(H317) Aquatic Acute 1(H400) Aquatic Chronic 2(H411)	-	1	-
Limonene	5989-27-5	<1	01-21195292 23-47	227-813-5	Flam. Liq. 3(H226) Skin Irrit. 2(H315) Skin Sens. 1B(H317) Asp. Tox. 1(H304) Aquatic Acute 1(H400) Aquatic Chronic 3(H412)	-	1	1
Geraniol	106-24-1	<1	01-21195524 30-49	203-377-1	Skin Irrit. 2(H315) Eye Dam. 1(H318) Skin Sens. 1(H317)	-	-	-
Methyl Decenol	81782-77-6	<1	01-21199835 28-21	279-815-0	Aquatic Acute 1(H400) Aquatic Chronic 2(H411)	-	1	-
Linalyl Acetate	115-95-7	<1	01-21194547 89-19	204-116-4	Skin Irrit. 2(H315) Skin Sens. 1B(H317)	-	-	-
Citronellol	106-22-9	<1	01-21194539 95-23	203-375-0	Skin Irrit. 2(H315) Skin Sens. 1B(H317) Eye Irrit. 2(H319)	-	-	-
Hydroxycitronellal	107-75-5	<1	01-21199734 82-31	203-518-7	Skin Sens. 1B(H317) Eye Irrit. 2(H319)	-	-	-
Cyclamen Aldehyde	103-95-7	<1	01-21199705	203-161-7	Skin Irrit.	-	-	-

			82-32		2(H315) Skin Sens. 1B(H317) Aquatic Chronic 3(H412)			
Alpha-Isomethyl Ionone	127-51-5	<1	Aucune donnée disponible	204-846-3	Skin Sens. 1B(H317) Aquatic Chronic 2(H411)	-	-	-
2,4-Dimethyl-3-Cycl ohexene Carboxaldehyde	68039-49-6	<1	01-21199823 84-28	268-264-1	Skin Irrit. 2(H315) Skin Sens. 1(H317) Aquatic Chronic 2(H411)	-	-	-
1-Methyl-4-(4-methyl pentyl)Cyclohex-3-ene-1-Carbaldehyde	66327-54-6	<1	01-21207357 82-50	266-314-7	Skin Irrit. 2(H315) Aquatic Acute 1(H400) Aquatic Chronic 1(H410)	-	1	1
Dimethyl Heptenal	106-72-9	<1	Aucune donnée disponible	203-427-2	Skin Sens. 1B(H317)	-	-	-
Isoeugenol	97-54-1	<1	01-21202236 82-61	202-590-7	Acute Tox. 4 (Oral)(H302) Acute Tox. 4 (Dermal)(H312) Skin Irrit. 2(H315) Skin Sens. 1A(H317) Eye Irrit. 2(H319) Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist)(H332) STOT SE 3(H335)	Skin Sens. 1A :: 0.01%<=C<100%	-	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë
Aucune information disponible

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

Inhalation

Transporter la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.

Contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Contact avec la peau	Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés. Peut provoquer une allergie cutanée. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. Interrompre l'utilisation du produit.
Ingestion	Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.
Protection individuelle du personnel de premiers secours	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. Sensation de brûlure. Éternuements. Sécheresse. Douleur. Troubles de la vision. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée. Sécrétion excessive. Dyspnée. Céphalées.
------------------	--

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes.
------------------------	---

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Incendie majeur	Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO ₂). Jet d'eau. Mousse résistant à l'alcool. PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique	Risque d'ignition. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les réservoirs au jet d'eau. Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction d'incendie contaminée doivent être éliminés conformément aux réglementations locales. Le produit est ou contient un agent sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
--	---

5.3. Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.
---	---

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent.
Autres informations Pour les secouristes	Ventiler la zone. Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.
--	--

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement	Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée. Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les vapeurs.
--------------------------------	--

	Endiguer le plus en aval possible du déversement pour récupérer les eaux de ruissellement. Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau. Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure. Mettre la substance absorbée dans des récipients pouvant fermer.
Méthodes de nettoyage	Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés. Petites quantités de déversement de liquide :. Déversement important :. Confiner la substance déversée, pomper dans des récipients adaptés. Éliminer cette matière et son récipient en prenant toutes les précautions d'usage, et conformément aux réglementations locales.
Prévention des dangers secondaires	Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger	Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mettre à la terre et relier par des liaisons équipotentielles lors des transferts de cette matière pour prévenir les décharges d'électricité statique, les incendies et les explosions. Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée. Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Utiliser conformément aux instructions figurant sur l'étiquette de l'emballage. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Une attention particulière est recommandée aux personnes présentant une sensibilité aux substances parfumantes lors de l'utilisation de ce produit.
Remarques générales en matière d'hygiène	Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation	Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique). Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Ne pas stocker à proximité de matières combustibles. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Stocker conformément aux réglementations nationales correspondantes. Conserver conformément aux réglementations locales.
----------------------------	---

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM)	Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.
--------------------------------------	---

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Chemical name	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Benzyl Acetate	-	-	TWA: 10 ppm TWA: 62 mg/m ³	-	-

- Febreze 3Volution Duftstecker Lenor Aprilfrisch 2
von 3

Chemical name	Cyprus	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
Benzyl Acetate	-	-	TWA: 10 ppm TWA: 61 mg/m ³	-	-
Limonene	-	-	-	TWA: 25 ppm TWA: 150 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 300 mg/m ³	TWA: 25 ppm TWA: 140 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 280 mg/m ³
Chemical name	France	Allemagne	Germany DFG	Grèce	Hongrie
Dihydromyrcene	TWA: 1000 mg/m ³ STEL: 1500 mg/m ³	-	-	-	-
Limonene	TWA: 1000 mg/m ³ STEL: 1500 mg/m ³	TWA: 5 ppm TWA: 28 mg/m ³ H*	TWA: 5 ppm TWA: 28 mg/m ³ Peak: 20 ppm Peak: 112 mg/m ³ * skin sensitizer	-	-
Geraniol	-	-	skin sensitizer	-	-
Hydroxycitronellal	-	-	skin sensitizer	-	-
Isoeugenol	-	-	skin sensitizer	-	-
Chemical name	Irlande	Italie	Italie REL	Lettonie	Lituanie
Benzyl Acetate	TWA: 10 ppm STEL: 30 ppm	-	TWA: 10 ppm TWA: 61 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³
Limonene	-	-	-	-	Sensitizer TWA: 25 ppm TWA: 150 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 300 mg/m ³
Chemical name	Luxembourg	Malta	Pays-Bas	Norvège	Pologne
Limonene	-	-	-	TWA: 25 ppm TWA: 140 mg/m ³ STEL: 37.5 ppm STEL: 175 mg/m ³	-
Chemical name	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slovénie	Espagne
Benzyl Acetate	TWA: 10 ppm	TWA: 8 ppm TWA: 50 mg/m ³ STEL: 13 ppm STEL: 80 mg/m ³	-	-	TWA: 10 ppm TWA: 62 mg/m ³
Limonene	-	-	-	TWA: 28 mg/m ³ TWA: 5 ppm STEL: 50 ppm STEL: 50 mg/m ³ * sensitizer	TWA: 30 ppm TWA: 168 mg/m ³ via dérmica* sensitizer
Chemical name	Suède	Suisse	Royaume-Uni	Israel - Occupational Exposure Limits - TWAs	Turquie
Benzyl Acetate	-	-	-	10ppmTWA	-
Limonene	NGV: 25 ppm NGV: 150 mg/m ³ Sensitizer	TWA: 7 ppm TWA: 40 mg/m ³ STEL: 14 ppm STEL: 80 mg/m ³	-	-	-

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Niveau dérivé sans effet (DNEL) À long terme.

Chemical name	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	Travailleur – cutanée, long terme – locale	Travailleur – inhalation, long terme – locale
Linalool	3.5 mg/kg bw/day	24.58 mg/m ³	3 mg/cm ²	-

- Febreze 3Volution Duftstecker Lenor Aprilfrisch 2
von 3

Benzyl Acetate	2.5 mg/kg bw/day	0.009 mg/l	-	-
Benzyl Salicylate	2.21 mg/kg bw/day	7.8 mg/m ³	-	-
Limonene	9.5 mg/kg bw/day	66.7 mg/m ³	-	-
Geraniol	12.5 mg/kg bw/day	161.6 mg/m ³	11.8 mg/cm ²	-
Methyl Decenol	10 mg/kg bw/day	98.7 mg/m ³	25 mg/cm ²	88.16 mg/m ³
Linalyl Acetate	2.5 mg/kg bw/day	2.75 mg/m ³	0.2362 mg/cm ²	0.2362 mg/cm ²
Citronellol	327.4 mg/kg bw/day	161.6 mg/m ³	-	10 mg/m ³
Cyclamen Aldehyde	0.35 mg/kg bw/day	1.23 mg/m ³	-	-
Hydroxycitronellal	1.9 mg/kg bw/day	18 mg/m ³	-	-
Alpha-Isomethyl Ionone	0.375 mg/kg bw/day	8.22 mg/m ³	-	-
Dimethyl Heptenal	2 mg/kg bw/d	7.05 mg/m ³	141.67 mg/cm ²	17.63 mg/m ³

Chemical name	Consommateur – orale, long terme – locale	Consommateur – inhalation, long terme – locale et systémique	Consommateur – cutanée, long terme – locale et systémique
Linalool	-	-	1.5 mg/cm ²
Geraniol	-	-	11.8 mg/cm ²
Methyl Decenol	-	21.74 mg/m ³	12.5 mg/cm ²
Linalyl Acetate	-	-	0.2362 mg/cm ²
Citronellol	-	10 mg/m ³	-
Dimethyl Heptenal	-	4.35 mg/m ³	70.83 mg/cm ²

Chemical name	Consommateur – orale, long terme – systémique	Consommateur – inhalation, long terme – systémique	Consommateur – cutanée, long terme – systémique
Linalool	2.49 mg/kg bw/day	4.33 mg/m ³	1.25 mg/kg bw/day
Benzyl Acetate	1.3 mg/kg bw/day	0.022 mg/l	1.3 mg/kg bw/day
Benzyl Salicylate	0.79 mg/kg bw/day	1.37 mg/m ³	0.79 mg/kg bw/day
Limonene	4.8 mg/kg bw/day	16.6 mg/m ³	4.8 mg/kg bw/day
Geraniol	13.75 mg/kg bw/day	47.8 mg/m ³	-
Methyl Decenol	10 mg/kg bw/day	14.38 mg/m ³	0.0893 mg/kg bw/day
Linalyl Acetate	0.2 mg/kg bw/day	0.68 mg/m ³	1.25 mg/kg bw/day
Citronellol	13.8 mg/kg bw/day	47.8 mg/m ³	196.4 mg/kg bw/day
Cyclamen Aldehyde	0.13 mg/kg bw/day	0.22 mg/m ³	0.13 mg/kg bw/day
Hydroxycitronellal	0.6 mg/kg bw/day	5.4 mg/m ³	1.1 mg/kg bw/day
Alpha-Isomethyl Ionone	0.0355 mg/kg bw/day	1.45 mg/m ³	0.0446 mg/kg bw/day
Dimethyl Heptenal	1 mg/kg bw/d	1.74 mg/m ³	1 mg/kg bw/d

Niveau dérivé sans effet (DNEL) À court terme.

Chemical name	Travailleur – cutanée, court terme – systémique	Travailleur – inhalation, court terme – systémique	Travailleur – cutanée, court terme – locale	Travailleur – inhalation, court terme – locale
Linalool	-	-	-	3 mg/cm ²
Methyl Decenol	10 mg/kg bw/day	35.26 mg/m ³	10 mg/kg bw/day	25 mg/cm ²
Citronellol	-	-	-	2.95 mg/cm ²
Hydroxycitronellal	-	-	-	0.5 mg/cm ²
Dimethyl Heptenal	170 mg/kg bw/d	21.16 mg/m ³	170 mg/kg bw/d	425 mg/cm ²
Isoeugenol	#REF!	-	-	-

Chemical name	Consommateur – inhalation, court terme – locale	Consommateur – cutanée, court terme – locale
Linalool	-	1.5 mg/cm ²
Methyl Decenol	21.74 mg/m ³	12.5 mg/cm ²
Linalyl Acetate	-	236.2 mg/cm ²
Citronellol	10 mg/m ³	2.95 mg/cm ²
Hydroxycitronellal	-	500 mg/cm ²
Dimethyl Heptenal	13.04 mg/m ³	212.5 mg/cm ²
Isoeugenol	#REF!	-

- Febreze 3Volution Duftstecker Lenor Aprilfrisch 2
von 3

Chemical name	Consommateur – orale, court terme – systémique	Consommateur – inhalation, court terme – systémique	Consommateur – cutanée, court terme – locale et systémique
Methyl Decenol	5 mg/kg bw/day	8.7 mg/m ³	5 mg/kg bw/day
Dimethyl Heptenal	85 mg/kg bw/d	5.22 mg/m ³	85 mg/kg bw/d

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Chemical name	Eau douce	Eau de mer	Déversement intermittent
Linalool	0.2 mg/L	0.02 mg/L	2 mg/L
Benzyl Acetate	0.018 mg/L	0.002 mg/L	0.04 mg/L
cis-2-tert-Butylcyclohexyl Acetate	0.057 mg/L	0.006 mg/L	-
Benzyl Salicylate	0.001 mg/L	0 mg/L	0.01 mg/L
Limonene	0.014 mg/L	0.0014 mg/L	-
Geraniol	0.011 mg/L	0.001 mg/L	0.108 mg/L
Methyl Decenol	0.00076 mg/L	0.000076 mg/L	0.004 mg/L
Linalyl Acetate	0.011 mg/L	0.001 mg/L	0.11 mg/L
Citronellol	0.002 mg/L	0 mg/L	0.024 mg/L
Cyclamen Aldehyde	0.0088 mg/L	0.00088 mg/L	0.014
Hydroxycitronellal	0.0316 mg/L	0.00316 mg/L	0.316 mg/L
Alpha-Isomethyl Ionone	0.00143 mg/L	0.000143 mg/L	0.0143 mg/L
Dimethyl Heptenal	0.002 mg/L	0 mg/L	0.023 mg/L

Chemical name	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Usine de traitement des eaux usées	Terrestre	Air	Oral(e)
Linalool	2.22 mg/kg sediment dw	0.222 mg/kg sediment dw	10 mg/L	0.327 mg/kg soil dw	-	-
Benzyl Acetate	0.526 mg/kg sediment dw	0.053 mg/kg sediment dw	8.55 mg/L	0.094 mg/kg soil dw	-	-
cis-2-tert-Butylcyclohexyl Acetate	7.62 mg/kg sediment dw	0.762 mg/kg sediment dw	10 mg/L	4.4 mg/kg soil dw	-	-
Benzyl Salicylate	0.583 mg/kg sediment dw	0.058 mg/kg sediment dw	10 mg/L	1.41 mg/kg soil dw	-	-
Limonene	3.85 mg/kg sediment dw	0.385 mg/kg sediment dw	1.8 mg/L	0.763 mg/kg soil dw	-	-
Geraniol	0.115 mg/kg sediment dw	0.011 mg/kg sediment dw	0.7 mg/L	0.017 mg/kg soil dw	-	-
Methyl Decenol	0.092 mg/kg sediment dw	0.0092 mg/kg sediment dw	10 mg/L	0.018 mg/kg soil dw	-	-
Linalyl Acetate	0.609 mg/kg sediment dw	0.061 mg/kg sediment dw	1 mg/L	0.115 mg/kg soil dw	-	-
Citronellol	0.026 mg/kg sediment dw	0.003 mg/kg sediment dw	580 mg/L	0.004 mg/kg soil dw	-	-
Cyclamen Aldehyde	1.02 mg/kg sediment dw	0.102 mg/kg sediment dw	1 mg/L	0.199 mg/kg soil dw	-	-
Hydroxycitronellal	0.145 mg/kg sediment dw	0.015 mg/kg sediment dw	10 mg/L	0.011 mg/kg soil dw	-	-
Alpha-Isomethyl Ionone	0.443 mg/kg sediment dw	0.0443 mg/kg sediment dw	10 mg/L	0.0878 mg/kg soil dw	-	-
Dimethyl Heptenal	0.045 mg/kg sediment dw	0.004 mg/kg sediment dw	10 mg/L	0.021 mg/kg soil dw	-	-

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage	Lunettes de sécurité étanches.
Protection des mains	Porter des gants appropriés. Gants imperméables.
Protection de la peau et du corps	Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues. Tablier de protection chimique. Bottes antistatiques.
Protection respiratoire	Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.
Remarques générales en matière d'hygiène	Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	Liquide
Couleur	transparent
Odeur	Plaisante (parfum)
Seuil olfactif	Aucune information disponible

Propriété	Valeurs
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition > 200 °C

Inflammabilité

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	> 60 °C
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible

Température de décomposition Aucune donnée disponible

pH	Aucune donnée disponible
Viscosité dynamique	3 - 12 mPa s
Hydrosolubilité	Insoluble dans l'eau
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible

Coefficient de partage Aucune donnée disponible

Pression de vapeur Aucune donnée disponible

Remarques • Méthode

Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit

Sans objet. Cette propriété n'est pas d'application pour les produits liquides

Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit

Aucune donnée disponible

coupelle fermée

Sans objet. Cette propriété n'est pas d'application pour les produits liquides

Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit

Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit

Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit

Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de

Densité relative	0.93 - 0.99	ce produit
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	
Caractéristiques des particules		
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Aucune information disponible

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Aucune information disponible.
-------------------	--------------------------------

10.2. Stabilité chimique

Stabilité	Stable dans les conditions normales.
------------------	--------------------------------------

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts	Aucun(e).
--------------------------------	-----------

mécaniques

Sensibilité aux décharges	Aucun(e).
----------------------------------	-----------

électrostatiques

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions	Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.
---------------------------------	--

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles.
----------------------------	---------------------------------

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Acides forts. Bases fortes. Agents comburants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Hazardous decomposition products Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
-------------------	---

Contact oculaire	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque une sévère irritation des yeux. (d'après les composants). Peut entraîner rougeurs, démangeaisons et douleur.
-------------------------	---

Contact avec la peau	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Aucune donnée d'essai
-----------------------------	--

- Febreze 3Volution Duftstecker Lenor Aprilfrisch 2
von 3

spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. En cas de contact répété ou prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles. (d'après les composants). Provoque une irritation cutanée.

Ingestion

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes

Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Rougeur. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmolements.

Mesures numériques de toxicité

Toxicité aiguë

Informations sur les composants

Chemical name	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
1,6-Octadien-3-ol, 3,7-dimethyl-1-Hexanol, 3,5,5-trimethyl-, 1-acetate	2790 mg/kg bodyweight (rat) = 4250 mg/kg (Rat)	5610 mg/kg (rabbit) > 5000 mg/kg (Rabbit)	21 mg/l/4h (rat) -
Acetic acid, phenylmethyl ester	4999 mg/kg (rat)	5001 mg/kg (rabbit)	-
Cyclohexanol, 2-(1,1-dimethylethyl)-, 1-acetate, (1R,2R)-rel-	4600 mg/kg (rat)	5001 mg/kg (rabbit)	-
Benzoic acid, 2-hydroxy-, phenylmethyl ester	3031 mg/kg (rat)	5001 mg/kg (rabbit)	-
Dihydromyrcene	5001 mg/kg (rat)	5001 mg/kg (rabbit)	-
Floralozone	5001 mg/kg (rat)	5001 mg/kg (rabbit)	-
D-Limonene	5001 mg/kg (rat)	5001 mg/kg (rabbit)	-
2,6-Octadien-1-ol, 3,7-dimethyl-, (2E)-	3600 mg/kg (rat)	5001 mg/kg (rabbit)	-
1,6-Octadien-3-ol, 3,7-dimethyl-, 3-acetate	9001 mg/kg (rat)	5001 mg/kg (rat)	-
6-Octen-1-ol, 3,7-dimethyl-	3450 mg/kg bodyweight (rat)	2650 mg/kg bodyweight (rabbit)	-
Octanal, 7-hydroxy-3,7-dimethyl-	6401 mg/kg (rat)	5001 mg/kg (rabbit)	-
Cyclamen Aldehyde	4999 mg/kg (rat)	5001 mg/kg (rat)	-
3-Buten-2-one, 3-methyl-4-(2,6,6-trimethyl-2-cyclohexen-1-yl)-	5001 mg/kg (rat)	5001 mg/kg (rabbit)	-
3-Cyclohexene-1-carboxaldehyde, 2,4-dimethyl-	-	5000 mg/kg (rabbit)	-
3-Cyclohexene-1-carboxaldehyde, 1-methyl-4-(4-methylpentyl)-	7730 mg/kg (rat)	5001 mg/kg (rabbit)	-
5-Heptenal, 2,6-dimethyl-	5001 mg/kg (rat)	5001 mg/kg (rat)	-
Phenol, 2-methoxy-4-(1-propen-1-yl)-	= 1560 mg/kg (Rat)	-	-

Chemical name	Cancérogénicité	Espèce	Lésions oculaires	Espèce	Toxicité pour le développement	Espèce	Mutagénicité	Espèce
Linalool	-	-	Y (OECD 405)	-	-	-	-	-
Geraniol	-	-	Y (OECD 405)	-	-	-	-	-

- Febreze 3Volution Duftstecker Lenor Aprilfrisch 2
von 3

Chemical name	Cancérogénicité	Espèce	Lésions oculaires	Espèce	Toxicité pour le développement	Espèce	Mutagénicité	Espèce
Citronellol	-	-	Y (OECD 405)	-	-	-	-	-
Hydroxycitronellal	-	-	Y	-	-	-	-	-

Chemical name	Toxicité pour la reproduction	Espèce	Corrosion/irritation cutanée	Espèce	Sensibilisation	Espèce
Linalool	-	-	Y (OECD 404)	-	-	-
cis-2-tert-Butylcyclohexyl Acetate	-	-	Y (OECD 404)	-	-	-
Dihydromyrcene	-	-	Y	-	-	-
Limonene	-	-	Y (OECD 404)	-	-	-
Geraniol	-	-	Y (OECD 404)	-	-	-
Linalyl Acetate	-	-	Y (OECD 404)	-	-	-
Citronellol	-	-	Y (OECD 404)	-	-	-
Cyclamen Aldehyde	-	-	Y	-	-	-
1-Methyl-4-(4-methylpentyl)Cyclohex-3-ene-1-Carbaldehyde	-	-	Y	-	-	-

Chemical name	Sensibilisation cutanée	Espèce	STOT - exposition unique	Organes cibles	Espèce	STOT - exposition répétée	Organes cibles	Espèce	Danger par aspiration
Linalool	Y (OECD 429)	-	-	-	-	-	-	-	-
Benzyl Salicylate	Y (OECD 429)	-	-	-	-	-	-	-	-
Dihydromyrcene	Y (OECD 429)	-	-	-	-	-	-	-	-
Limonene	Y (OECD 429)	-	-	-	-	-	-	-	-
Citronellol	Y (OECD 429)	-	-	-	-	-	-	-	-
Cyclamen Aldehyde	Y (OECD 429)	-	-	-	-	-	-	-	-
Hydroxycitronellal	Y (OECD 429)	-	-	-	-	-	-	-	-
Dimethyl Heptenal	Y (OECD 429)	-	-	-	-	-	-	-	-

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Classification d'après les données disponibles pour les composants. Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales Aucune information disponible.

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue Contient 15.93564 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Chemical name	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
1,6-Octadien-3-ol, 3,7-dimethyl-	156.7 mg/L (Desmodesmus subspicatus; 96 h)	27.8 mg/L (OECD 203; Oncorhynchus mykiss; 96 h)	> 100 mg/L (OECD 209; activated sludge; 3 h)	59 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)
1-Hexanol, 3,5,5-trimethyl-, 1-acetate	-	LC50: =7.7mg/L (96h, Pimephales promelas)	-	-
Acetic acid, phenylmethyl ester	110 mg/L (OECD 201; Desmodesmus subspicatus; 72 h)	4 mg/L (Oryzias latipes; 96 h)	855 mg/L (OECD 209; activated sludge; 3 h)	17 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)
Cyclohexanol, 2-(1,1-dimethylethyl)-, 1-acetate, (1R,2R)-rel-	4.2 mg/L (OECD 201; Desmodesmus subspicatus; 72 h)	5.6 mg/L (EU Method C.1; Danio rerio; 96 h)	-	17 mg/L (EU Method C.2; Daphnia magna; 48 h)
Benzoic acid, 2-hydroxy-, phenylmethyl ester	1.29 mg/L (OECD 201; Pseudokirchneriella subcapitata; 72 h)	1.03 mg/L (EU Method C.1; danio rerio; 96 h)	-	1.16 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)
D-Limonene	0.32 mg/L (OECD 201; Pseudokirchneriella subcapitata; 72 h)	0.72 mg/L (OECD 203; Pimephales promelas; 96 h)	EC50: 209 mg/L (OECD 209; activated sludge of a predominantly domestic sewage; 3 h)	0.307 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)
2,6-Octadien-1-ol, 3,7-dimethyl-, (2E)-	13.1 mg/L (OECD 201; Desmodesmus	22 mg/L (OECD 203; Danio rerio; 96 h)	70 mg/L (OECD 209; activated sludge,	10.8 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)

- Febreze 3Volution Duftstecker Lenor Aprilfrisch 2
von 3

	subspicatus; 72 h)		domestic; 0.5 h)	
3-Decen-5-ol, 4-methyl-	3.6 mg/L (OECD 201; Pseudokirchneriella subcapitata; 72 h)	3 mg/L (OECD 203; Pimephales promelas; 96 h)	-	0.4 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)
1,6-Octadien-3-ol, 3,7-dimethyl-, 3-acetate	1 mg/L (OECD 201; Desmodesmus subspicatus; 72 h)	11 mg/L (OECD 203; Cyprinus carpio; 96 h)	> 100 mg/L (OECD 209; activated sludge of a predominantly domestic sewage; 3 h)	59 mg/L (OECD 202; daphnia magna; static; 48 h)
6-Octen-1-ol, 3,7-dimethyl-	2.4 mg/L (72 h)	14.66 mg/L (German standard DIN 38 412, part L15.; Leuciscus idus; 96 h)	> 10000 mg/L (German standard, DIN 38412 Part 27; Pseudomonas putida; 0.5 h)	17.48 mg/L (EU Directive 79/831/EEC, Annex V, part C.; Daphnia magna; 48 h)
Octanal, 7-hydroxy-3,7-dimethyl-	123.32 mg/L (OECD 201; Desmodesmus subspicatus; 72 h)	31.6 mg/L (Leuciscus idus; 96 h)	> 1000 mg/L (OECD 209; activated sludge; 0.5 h)	410 mg/L (Daphnia magna; 48 h)
Cyclamen Aldehyde	4.3 mg/L (OECD 201; Pseudokirchneriella subcapitata; 72 h)	2.49 mg/L (96 h)	100 mg/L (OECD 209; activated sludge; 3 h)	1.4 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)
3-Buten-2-one, 3-methyl-4-(2,6,6-trimethyl-2-cyclohexen-1-yl)-	> 20 mg/L (OECD 201; Desmodesmus subspicatus; 72 h)	-	-	-
3-Cyclohexene-1-carboxaldehyde, 1-methyl-4-(4-methylpentyl)-	1.8 mg/l (OECD 201; 72 h)	-	-	0.17 mg/l (OECD 202; Daphnia magna (Water flea); 48 h)
5-Heptenal, 2,6-dimethyl-	4.3 mg/L (Green algae; 96 h)	2.288 mg/L (96 h)	-	2.4 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)

Toxicité chronique

Chemical name	Toxicité pour les algues	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	Toxicité pour les micro-organismes	Toxicité envers d'autres organismes
Linalool	-	< 3.5 mg/L (OECD 203; Oncorhynchus mykiss; 4 d)	25 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 2 d)	-	-
Benzyl Acetate	52 mg/L (OECD 201; Desmodesmus subspicatus; 3 d)	0.92 mg/L (Oryzias latipes; 28 d)	10 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 2 d)	-	-
cis-2-tert-Butylcyclohexyl Acetate	0.57 mg/L (OECD 201; Desmodesmus subspicatus; 3 d)	0.8 mg/L (OECD 210; Pimephales promelas; 33 d)	-	100 mg/L (OECD 301 F; activated sludge of a predominantly domestic sewage; 61 d)	-
Benzyl Salicylate	0.502 mg/L (OECD 201; Pseudokirchneriella subcapitata; 3 d)	-	0.894 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 2 d)	-	-
Limonene	-	0.19 - 0.059 mg/L (OECD 212; Pimephales promelas; 8 d)	-	-	-
Geraniol	1 mg/L (OECD 201; Desmodesmus subspicatus; 3 d)	10 mg/L (OECD 203; Danio rerio; 4 d)	-	-	-
Methyl Decenol	1.3 mg/L (OECD 201; Pseudokirchneriella subcapitata; 4 d)	-	0.025 mg/L (OECD 211; Daphnia magna; 21 d)	100 mg/L (activated sludge of a predominantly domestic sewage; 28 d)	-
Linalyl Acetate	13.1 mg/L (OECD 201; desmodesmus subspicatus; 72 h)	10 mg/L (Leuciscus idus; 4 d)	25 mg/L (OECD 202; daphnia magna; 2 d)	-	-
Citronellol	-	4.6 mg/L (German	3.1 mg/L (EU Directive	-	-

- Febreze 3Volution Duftstecker Lenor Aprilfrisch 2
von 3

		standard DIN 38 412, part L15.; Leuciscus idus; 4 d)	79/831/EEC, Annex V, part C.; Daphnia magna; 2 d)		
Cyclamen Aldehyde	0.72 mg/L (OECD 201; Pseudokirchneriella subcapitata; 4 d)	-	0.71 mg/L (OECD 211; Daphnia magna; 21 d)	-	-
Alpha-Isomethyl Ionone	10 mg/L (OECD 201; Desmodesmus subspicatus; 72 h)	7.8 mg/L (OECD 203; Oncorhynchus mykiss; 4 d)	1 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 2 d)	894.195 mg/L (Colletotrichum musae DAR 24962; 10 d)	-
Dimethyl Heptenal	-	-	-	100 mg/L (OECD 301F; activated sludge of a predominantly domestic sewage; 39 d)	-

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

Chemical name	Essai de biodégradabilité facile (OCDE 301)	Dégradation abiotique par hydrolyse	Dégradation abiotique par photolyse	Biodégradabilité
1,6-Octadien-3-ol, 3,7-dimethyl- - 78-70-6	64.2% O ₂ ; OECD 301 D; 28 d	-	-	-
Acetic acid, phenylmethyl ester - 140-11-4	100.9 %CO ₂ ; OECD 301 B; 28 d	-	-	-
Cyclohexanol, 2-(1,1-dimethylethyl)-, 1-acetate, (1R,2R)-rel- - 20298-69-5	43%O ₂ ; OECD 301 F; 28 d	-	-	-
Benzoic acid, 2-hydroxy-, phenylmethyl ester - 118-58-1	93%O ₂ ; OECD 301 F; 28 d	-	-	-
Dihydromyrcene - 2436-90-0	71%O ₂ ; OECD 301 D; 28 d	-	-	-
D-Limonene - 5989-27-5	71.4%CO ₂ ; OECD 301 B; 28 d	-	-	-
2,6-Octadien-1-ol, 3,7-dimethyl-, (2E)- - 106-24-1	90 - 100%; OECD 301 A; 3 d	-	-	-
3-Decen-5-ol, 4-methyl- - 81782-77-6	73%O ₂ ; OECD 301 F; 28 d	-	-	-
1,6-Octadien-3-ol, 3,7-dimethyl-, 3-acetate - 115-95-7	≥ 70 - ≤ 80O ₂ ; OECD 301 F; 28 d	-	-	-
6-Octen-1-ol, 3,7-dimethyl- - 106-22-9	80 - 90% O ₂ ; 28 d	-	-	-
Cyclamen Aldehyde - 103-95-7	65.5% CO ₂ ; OECD 301 B; 28 d	-	-	-
Octanal, 7-hydroxy-3,7-dimethyl- - 107-75-5	80 - 90%; OECD 301 F; O ₂ ; 21 d	-	-	-
3-Buten-2-one, 3-methyl-4-(2,6,6-trimethyl-2-cyclohexen-1-yl)- - 127-51-5	42.51%O ₂ ; OECD 301 D; 28 d	-	-	-
3-Cyclohexene-1-carboxaldehyde, 1-methyl-4-(4-methylpentyl)- - 66327-54-6	65% (OECD 301 F)	-	-	-
5-Heptenal, 2,6-dimethyl- - 106-72-9	75% O ₂ ; OECD 301 F; 28 d; 68%O ₂ - 13 d	-	-	-

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

Informations sur les composants

Chemical name	Coefficient de partage
Linalool	2.9
Trimethylhexyl Acetate	4.6
Benzyl Acetate	1.96
cis-2-tert-Butylcyclohexyl Acetate	4.8
Benzyl Salicylate	4
Dihydromyrcene	5.866
Limonene	4.38
Geraniol	2.6

- Febreze 3Volution Duftstecker Lenor Aprilfrisch 2
von 3

Methyl Decenol	3.9
Linalyl Acetate	3.9
Citronellol	3.41
Hydroxycitronellal	1.68
Cyclamen Aldehyde	3.4
Alpha-Isomethyl Ionone	4.288
Dimethyl Heptenal	3.4

Chemical name	Coefficient de partage octanol/eau	Facteur de bioconcentration (BCF)
Linalool	2.9	-
Benzyl Acetate	1.96	8
cis-2-tert-Butylcyclohexyl Acetate	4.8 (OECD 117)	156 L/kg (OECD 305)
Benzyl Salicylate	4 (OECD 117)	120-1170 (OECD 305 E)
Dihydromyrcene	5.796 (OECD 117)	-
Limonene	4.38 (OECD 117)	864.8 L/kg
Geraniol	2.6 (OECD 117)	-
Methyl Decenol	3.9 (OECD 117)	123 - 387 L/kg
Linalyl Acetate	3.9 (OECD 107)	174 L/kg
Citronellol	3.41 (EU Method A.8)	82.59 L/kg
Cyclamen Aldehyde	3.4 (OECD 117)	155 L/kg
Hydroxycitronellal	1.68	-
Alpha-Isomethyl Ionone	4.288 (OECD 117)	-
1-Methyl-4-(4-methylpentyl)Cyclohex-3-ene-1-Carbaldehyde	5.3 (OECD 117)	-
Dimethyl Heptenal	3.4 (OECD 117)	-

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

Chemical name	log Koc
Benzyl Acetate	250
cis-2-tert-Butylcyclohexyl Acetate	1300 (OECD 121)
Benzyl Salicylate	5 623 L/kg (OECD 121)
Limonene	6324 L/kg
Geraniol	70.79
Methyl Decenol	1175 (OECD 121)
Linalyl Acetate	432.4 L/kg
Citronellol	70.79
Cyclamen Aldehyde	3.05 (OECD 121)
Hydroxycitronellal	10
Alpha-Isomethyl Ionone	3061.963 (OECD 121)
Dimethyl Heptenal	159 (OECD121)

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Évaluation PBT et vPvB**

Chemical name	Évaluation PBT et vPvB
Linalool	La substance n'est pas PBT/vPvB
Trimethylhexyl Acetate	La substance n'est pas PBT/vPvB
Benzyl Acetate	La substance n'est pas PBT/vPvB
cis-2-tert-Butylcyclohexyl Acetate	La substance n'est pas PBT/vPvB
Benzyl Salicylate	La substance n'est pas PBT/vPvB
Limonene	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas
Geraniol	La substance n'est pas PBT/vPvB
Methyl Decenol	La substance n'est pas PBT/vPvB
Linalyl Acetate	La substance n'est pas PBT/vPvB
Citronellol	La substance n'est pas PBT/vPvB
Hydroxycitronellal	La substance n'est pas PBT/vPvB
Cyclamen Aldehyde	La substance n'est pas PBT/vPvB
Alpha-Isomethyl Ionone	La substance n'est pas PBT/vPvB
Dimethyl Heptenal	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Les codes de déchets/désignations de déchets ci-dessous sont conformes au CED. Les déchets doivent être livrés à une entreprise d'élimination des déchets homologuée. Tenir les déchets à l'écart des autres types de déchets jusqu'à leur élimination. Ne pas rejeter les déchets du produit à l'égout. Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Emballages vides non nettoyés besoin des mêmes considérations d'élimination que l'emballage rempli. Pour le traitement des déchets, voir les mesures décrites à l'article 8. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC/AVV 07 06 01

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A(perfumery product)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport 9
14.4 Groupe d'emballage III
Description UN3082, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A(perfumery product), 9, III
14.5 Dangers pour l'environnement Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales A97, A158, A197
Remarque : L'expéditeur est responsable de l'identification des exemptions éventuelles, y compris les quantités limitées, qui peuvent s'appliquer en fonction de la taille des emballages.

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A(perfumery product)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport 9
14.4 Groupe d'emballage III
Description UN3082, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A(perfumery product), 9, III, Polluant marin
14.5 Dangers pour l'environnement Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales 274, 335, 969
N° d'urgence F-A, S-F

- Febreze 3Volution Duftstecker Lenor Aprilfrisch 2
von 3

14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Aucune information disponible
Remarque :	L'expéditeur est responsable de l'identification des exemptions éventuelles, y compris les quantités limitées, qui peuvent s'appliquer en fonction de la taille des emballages.

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A(perfumery product)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN3082, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A(perfumery product), 9, III
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	274, 335, 375, 601
Code de classification	M6

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A(perfumery product)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN3082, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A(perfumery product), 9, III
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	274, 335, 601, 375
Code de classification	M6
Code de restriction en tunnel	(-)

ADN

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN3082
14.2 Désignation officielle de transport étendue	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A(perfumery product)
Description	UN3082, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A(perfumery product), 9, III
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Polluant marin	Non réglementé
Code de classification	M6
Étiquette(s) de danger	9
Quantité limitée (LQ)	5 L
Équipements nécessaires	PP

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

France

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Chemical name	Numéro RG, France	Titre
---------------	-------------------	-------

- Febreze 3Volution Duftstecker Lenor Aprilfrisch 2
von 3

Limonene	RG 84	-
----------	-------	---

Allemagne

Classe de danger pour le milieu évidemment dangereux pour l'eau (WGK 2)
aquatique (WGK)

Pologne

Announcement of the Speaker of the Sejm of the Republic of Poland of 13 April 2018 regarding the publication of a uniform text of the Act - Labor Code (Journal of Laws 2018, item 917, as amended). Announcement of the Speaker of the Sejm of the Republic of Poland of March 15, 2019 regarding the publication of a uniform text of the Act on Waste (Journal of Laws 2019 item 701, as amended). Regulation of the Minister of Development of 7 July 2016, repealing the Regulation on specific requirements for certain products due to their negative environmental impact (Journal of Laws of 2016, item 1099, as amended). Regulation of the Minister of Family, Labor and Social Policy of June 12, 2018 regarding the highest permissible concentrations and intensities of factors harmful to health in the work environment (Journal of Laws of 2018, item 1286 with subsequent amendments).

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII) Règlement (CE) n° 648/2004 (règlement relatif aux détergents) Classification et procédure employées pour appliquer la classification à des mélanges selon le Règlement (CE) 1272/2008 [CLP] Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

Chemical name	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
Linalool	75.	-
Benzyl Salicylate	75.	-
Limonene	75.	-
Geraniol	75.	-
Isoeugenol	75.	-

Polluants organiques persistants

Sans objet

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

E2 - Dangereux pour l'environnement aquatique, catégorie toxicité chronique 2

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Sans objet

Directive 91/414/CEE concernant les produits phytopharmaceutiques

Chemical name	Directive 91/414/CEE concernant les produits phytopharmaceutiques
D-Limonene - 5989-27-5	Plant protection agent
2,6-Octadien-1-ol, 3,7-diméthyl-, (2E)- - 106-24-1	Plant protection agent

15.2. Évaluation de la sécurité chimique**Rapport sur la sécurité chimique**

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour ce mélange conformément au règlement REACH.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H226 - Liquide et vapeurs inflammables
H302 - Nocif en cas d'ingestion
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H312 - Nocif par contact cutané
H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H318 - Provoque de graves lésions des yeux
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H332 - Nocif par inhalation
H335 - Peut irriter les voies respiratoires
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul

Date d'émission : 15-nov.-2022

Date de révision : 15-nov.-2022

Informations supplémentaires Les sels énumérés à la section 3 sans numéro d'enregistrement REACH sont exemptés, sur base de l'Annexe V.

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité